



LE FPI FIRST CAPITAL ANNONCE UN PLACEMENT DE 200 MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS DE DÉBENTURES NON GARANTIES DE PREMIER RANG DE SÉRIE A

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS
NI AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS

TORONTO (Ontario), le 25 août 2020 – Le Fonds de placement immobilier First Capital (« First Capital » ou le « Fonds ») (TSX : FCR.UN), un important développeur, propriétaire et gestionnaire de biens immobiliers à usage mixte situés dans les villes les plus densément peuplées au Canada, a annoncé aujourd’hui qu’il a convenu d’émettre des débentures non garanties de premier rang de série A d’un capital global de 200 millions de dollars canadiens (les « débentures »).

Les débentures sont offertes par voie de placement pour compte par un syndicat de placeurs pour compte codirigé par Valeurs mobilières TD, RBC Marchés des Capitaux et BMO Marchés des capitaux. Les débentures, qui seront émises à leur valeur nominale, porteront intérêt au taux annuel de 3,447 % et arriveront à échéance le 1^{er} mars 2028. Sous réserve des conditions de clôture habituelles, la clôture du placement devrait avoir lieu le 1^{er} septembre 2020. À titre de condition de clôture, S&P Global Ratings et DBRS Limited doivent avoir respectivement attribué aux débentures les notes « BBB- » et « BBB (stable) » ou des notes supérieures.

Le placement est effectué dans le cadre d’un placement privé dans certaines provinces du Canada, et les débentures seront émises conformément à l’acte de fiducie du Fonds daté du 25 mai 2020, dans sa version complétée. Les débentures constitueront des obligations directes non garanties du Fonds et seront de rang égal et proportionnel avec toutes les autres dettes actuelles et futures non garanties et non subordonnées du Fonds.

Le produit net tiré du placement sera affecté au remboursement de la dette existante.

Les titres placés n’ont pas été inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis à moins d’avoir été inscrits ou qu’une dispense des obligations d’inscription ne s’applique. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d’une offre d’achat, et les titres ne seront pas vendus dans un territoire où une telle offre de vente, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos du FPI First Capital (TSX : FCR.UN)

First Capital est un important développeur, propriétaire et gestionnaire de biens immobiliers à usage mixte situés dans les villes les plus densément peuplées au Canada. First Capital concentre ses efforts sur l'aménagement de quartiers urbains prospères en vue de créer de la valeur pour les entreprises, les résidents, les collectivités et ses investisseurs.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, y compris des énoncés concernant l'émission des débentures par le Fonds. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas des faits historiques, mais plutôt les attentes actuelles de First Capital, et elles sont assujetties à des risques et à des incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles. Ces risques et ces incertitudes comprennent, entre autres, ceux qui sont exposés dans le rapport de gestion de First Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour le semestre clos le 30 juin 2020 ainsi que dans sa notice annuelle courante. Le lecteur ne doit donc pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés prospectifs.

First Capital se dégage de toute obligation concernant la publication d'une mise à jour de ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou à la suite d'événements futurs ou de circonstances nouvelles, à moins d'y être obligé par la législation en valeurs mobilières applicable. Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont formulés à la date des présentes et sont présentés sous réserve de la présente mise en garde.

* * * *

Pour de plus amples renseignements :

Kay Brekken
Vice-présidente directrice et chef des finances
416-216-2051
kay.brekken@fcr.ca

www.fcr.ca
TSX : FCR.UN